



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 04 octobre 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 19**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 14**  
**Nombre de procuration : 01**

**Extrait n°BC-10-2022/191**

**Objet : Accord de principe pour l'accompagnement financier de l'État pour la réalisation d'un Plan de Développement Touristique Durable du Nord.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

**AVAIT DONNÉ PROCURATION :**

En cours de séance : Sainte-Rose CAKIN à Germain DUTON.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Félix ISMAIN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS.  
**Parti en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN.**

## Le Bureau Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et stipulant que la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » est transférée de plein droit aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Considérant** que le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), qui dépend du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a dans ses missions, l'assistance de l'État et des acteurs territoriaux, en termes d'ingénierie et d'expertise technique sur les projets d'aménagement et de développement durable ;

**Considérant** que cet organisme a développé un programme intitulé « Destination France » qui vise à booster et à conforter la France comme première destination touristique mondiale et propose aux territoires de les accompagner pour repenser leurs aménagements et leurs offres de services ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) peut bénéficier de cet accompagnement pour écrire son Plan de Développement Touristique Durable qui lui permettrait de valoriser son patrimoine, préserver ses éco systèmes, s'adapter au changement climatique et s'orienter vers des investissements durables ;

**Considérant** que le Nord de la Martinique dispose de beaucoup d'atouts pour se démarquer. Avec sa biodiversité, sa culture, sa gastronomie et avec l'implication, l'expertise et le savoir-faire des acteurs locaux, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique peut réussir sa transition touristique.

Avec son CRTE en cours de finalisation, le programme « Destination France » est une occasion à saisir par l'agglomération pour mieux redéployer et innover en matière touristique ;

**Considérant** que la collectivité pourra ainsi prolonger les travaux déjà engagés et mettre en œuvre une stratégie large et concertée qui vise à mettre en synergie les attraits, les atouts et les actions touristiques du territoire en tenant compte de ses points faibles.

Elle disposera d'un plan de développement du Tourisme du Nord écrit, lisible, visible et cohérent qui va synthétiser l'offre du territoire, la coordonner, la structurer, l'étoffer si nécessaire.

**Considérant** que s'il est adopté, le Projet de Développement Durable du Nord va doter l'EPCI :

- D'une stratégie de développement de l'économie touristique durable du Nord, compatible avec le projet des Élus et le CRTE, qui ouvrira donc la porte à d'autres financements pour le développement du tourisme dans le Nord ;
- D'un plan d'actions opérationnel pour développer la politique de développement touristique ;
- D'une convention de mission (d'objectifs) entre CAP Nord Martinique et l'Office de Tourisme Communautaire, permettant d'initier la mise en œuvre du plan d'actions ainsi établi ;

- De produits touristiques commercialisables à mettre à disposition de l'office communautaire de Tourisme.

**Considérant** qu'il est possible de mobiliser des financements dans le cadre du programme « Destination France » pour réaliser un travail actualisé et compatible avec les normes actuelles qui permettra à la gouvernance de porter un projet répondant à ses ambitions : Rendre le territoire attractif en mobilisant ses atouts touristiques pour un développement économique durable ;

**Considérant** que cette étude dont la durée maximum serait de 11 mois et qui est évaluée à 70 000 €, pourrait être prise en charge à 100% par les fonds de l'État si elle est effectivement lancée cette année 2022.

Pour garantir sa parfaite réalisation, les services de la DEAL assistent l'EPCI dans l'élaboration des pièces du marché à passer, afin de limiter ainsi la charge de travail du service commande publique de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** le plan de financement :

DÉPENSES	MONTANT	%	RECETTES	MONTANT	%
Diagnostic Plan de Développement du Tourisme Durable du Nord. Réalisation d'une convention d'objectifs CAP Nord/ Office de Tourisme Communautaire. Réalisation de cinq produits touristiques commercialisables.	70 000 €	100	État	70 000 €	100
<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>70 000 €</b>	

**Considérant** que ce plan de financement sera soumis pour avis à la commission finances lors de sa prochaine réunion puis transmis pour validation au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

**D'émettre** un accord de principe pour la réalisation d'un Plan de Développement Touristique Durable du Nord dans l'attente de la convention signée de l'Etat.

**Article 2 :**

**D'autoriser** le Président à produire une lettre d'intention dans ce sens.

**Article 3 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 28 novembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZERO

